



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

Nombre de présents participant au vote : 68

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD

Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUFT Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY

Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

DM20230928 22 N°22 - 1/3

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Approbation - Vente de biens réformés

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, la délibération du 23 mars 2023 délègue au Président une partie des attributions du conseil métropolitain, et notamment de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La vente des biens réformés de Dijon métropole prend depuis quelques années un essor conséquent avec la prise en charge de cette prestation par un service dédié au sein de la Direction de la Commande Publique et des Moyens Généraux.

Tous types de biens sont susceptibles d'être vendus par le biais notamment de deux intermédiaires : le service des Domaines et la plateforme électronique de courtage aux enchères, Agorastore. Le système de vente aux enchères permet de garantir l'émission de propositions concurrentes d'achat d'un bien et donc de permettre à la collectivité de respecter son obligation de vendre le bien à un prix non inférieur à sa valeur réelle. En outre, les enchères favorisent a priori une meilleure valorisation économique des biens.

Les biens susceptibles d'être vendus sont les suivants (liste non exhaustive) :

- · Véhicules ;
- Matériels de cuisine ;
- · Mobiliers de bureau, scolaires :
- Matériels informatiques ;
- Matériels techniques...

Deux véhicules d'une valeur supérieure à 4 600 € sont sur le point d'être vendus. Il est nécessaire de délibérer pour valider lesdites ventes.

Il s'agit:

- De la vente d'un véhicule pour la somme de 17 200 € par le biais du service des Domaines ;
- D'un autre véhicule pour la somme de 5 300 € par le biais du service des Domaines.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la vente d'un véhicule pour la somme de 17 200 € par le biais du service des Domaines ;
- d'approuver la vente d'un autre véhicule pour la somme de 5 300 € par le biais du service des Domaines.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser les produits issus des ventes.

Scrutin Pour: 82 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 14 PROCURATION(S)

DM20230928 22 N°22 - 2/3

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230928_22 N°22 - 3/3